

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
SOUS-PRÉFECTURE DE PRADES

Dossier suivi par :
Mme Anne Marie GERMAIN
☎ : 04.68.05.39.32
☎ : 04.68.96.29.35
Mél :
anne-marie.germain@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
Référence :
ap retrait si.doc

Prades, le 21 juin 2006

ARRETE PREFECTORAL N° 69/2006
portant retrait de la compétence assainissement du
SIVM des hautes Garrotxes

Le Préfet des Pyrénées Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants et L 5212-1 et suivants ;

VU le décret du 7 janvier 2002 de Monsieur le Président de la République nommant Monsieur Michel POSSY BERRY QUENUM en qualité de Sous-Préfet de Prades ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1932/04 du 24 mai 2004 modifié accordant délégation de signature à Monsieur Michel POSSY BERRY QUENUM, Sous Préfet de Prades ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 1972 instituant le syndicat et les arrêtés ultérieurs portant modification de périmètre et de compétences ;

VU les délibérations concordantes par lesquelles le conseil syndical et les conseils municipaux des communes membres se prononcent favorablement sur le retrait du syndicat de la compétence assainissement ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Sous-Préfet de PRADES,

Adresse Postale : 177, avenue du Général de Gaulle - B.P. 95 - 66501 PRADES CÉDEX

Téléphone :

⇒ Standard 04.68.05.39.39
⇒ Télécopie 04.68.96.29.35

Renseignements :

⇒ MINITEL 3615 AVS 66 (1,01 FF/mn soit 0,15 €/mn)
⇒ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

0204

ARRETE

Article 1er : est autorisé le retrait de la compétence assainissement du SIVM des hautes Garrotxes.

Article 2 : un exemplaire des délibérations susvisées demeurera annexé au présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Sous-Préfet de PRADES, Monsieur le Président du Syndicat, Messieurs les Maires d'Ayguatébia et Sansa et Monsieur le Receveur du Syndicat sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PRADES, le 21 juin 2006
LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
LE SOUS PREFET DE PRADES
Michel POSSY BERRY QUENUM

POUR AMPLIATION
Pour le Sous-Préfet et par délégation
L'Attachée, Secrétaire Générale


Bernadette COMBAUT

0205